



Le réseau Sinapce : une dynamique pour améliorer la compatibilité activités-biodiversité dans les aires protégées

INNOVATION Depuis 2022, des Sites INnovants pour des Activités en aires Protégées Compatibles avec les enjeux Écologiques (Sinapce) sont recensés et mis en lumière. Entre valorisations d'expériences inspirantes et accompagnements auprès des gestionnaires, retour sur les fondements et l'évolution d'un réseau dont le maître-mot est : la compatibilité.



→ Berger faisant pâturer son troupeau sur la commune de Guilly (Loiret) dans le cadre de Pasto'Loire.
© F. Hergott

Les activités humaines, profondément dépendantes de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques, sont pourtant la principale cause de leur brutale détérioration. Le réseau Sinapce propose de les accompagner vers une meilleure compatibilité avec les enjeux de biodiversité en ciblant le transfert et la diffusion des « bonnes pratiques » entre différents sites, notamment dans les aires protégées. Depuis 2024, l'animation du réseau a été intégrée au projet européen LIFE Biodiv'France (2024-2032) pour lui donner plus de force.

Qu'est-ce que le réseau Sinapce ?

Les aires protégées sont des territoires sur lesquels de nombreuses expériences et initiatives sont menées pour faire évoluer les activités vers davantage de bonnes pratiques. Mais ces expériences sont parfois méconnues ou trop peu valorisées en dehors des réseaux d'aires protégées dans lesquelles elles se trouvent. Le réseau Sinapce est un réseau national et inter-aires protégées, piloté par l'OFB et initié en collaboration avec la Fédération des

Parcs naturels régionaux de France et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Il entre dans le cadre de la mise en œuvre du premier plan d'action national de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2021-2030. Il vise à créer les conditions d'un meilleur partage et de soutien de ces initiatives dans un objectif d'essaimage des bonnes pratiques. Pour cela, le réseau propose de soutenir, de valoriser et de diffuser des actions menées par des sites engagés dans des démarches remarquables d'amélioration ou de maintien de la compatibilité entre activités

Changer

humaines et biodiversité. Il s'appuie sur la valorisation d'expériences innovantes menées dans les aires protégées françaises, à terre comme en mer, et sur une grande diversité d'activités. En effet, le champ des activités humaines qu'il couvre est large : agriculture, exploitation forestière, aquaculture, pêche, chasse, cueillette, sports de nature, urbanisme et développement d'infrastructures, énergies, extraction de matériaux, modification des hydrosystèmes ou encore gestion des risques naturels. Le spectre des activités humaines existant dans les espaces naturels en somme...

Le réseau Sinapce s'appuie sur des sites devant rassembler certaines caractéristiques. Tout d'abord, ils présentent un fort enjeu de compatibilité entre une ou plusieurs activités humaines et des composantes de la biodiversité (voir le **focus**). Ils se démarquent par leurs actions « innovantes » ou leurs retours d'expérience « inspirants », sans être forcément des sites exemplaires ou considérés comme des modèles à suivre, et font l'objet de collaborations entre gestionnaires d'aires protégées et acteurs socio-professionnels. Dans un objectif d'évaluation de la compatibilité d'une activité avec la biodiversité, le réseau Sinapce vise enfin à intégrer l'ensemble de ses sites dans des protocoles de suivis scientifiques sur la mise en place des pratiques concernées.

Valoriser pour mieux diffuser

Sur la base des sites répondant aux critères mentionnés, le réseau Sinapce recherche le transfert des bonnes pratiques mises en œuvre. L'ensemble des sites qui le composent présente un potentiel de transfert des actions mises en place, soit vers d'autres gestionnaires d'aires protégées, soit vers des socio-professionnels ou usagers. Dans cette optique, il est proposé aux gestionnaires des sites remarquables recensés de produire des fiches de retours d'expérience, véritables outils au service de l'objectif de transfert de ces expériences inspirantes. Ces fiches constituent également la

matière première de nouveaux supports de valorisation tels que des vidéos ou des dossiers thématiques à destination des gestionnaires, socio-professionnels et usagers des aires protégées, et au-delà. À partir de 2025, l'OFB s'appuiera sur un plan de communication, afin de renforcer l'organisation de la diffusion des différents supports créés et de communiquer sur les actions du réseau Sinapce.

Deux exemples de retours d'expérience inspirants, parmi d'autres...

Un groupe de bassin pour l'entretien des milieux ouverts à grande échelle

Le projet Pasto'Loire fait partie des retours d'expérience recensés jusqu'à aujourd'hui. Il vise à entretenir la mosaïque de milieux des berges inondables de la Loire moyenne par pâturage extensif d'ovins, de caprins et de bovins, en privilégiant les races locales. L'abandon des pratiques pastorales anciennes en bord de Loire cause la fermeture et la disparition progressive de milieux ouverts de rive présentant de forts enjeux de biodiversité, qui sont peu à peu rempla-

cés par des boisements moins riches. Depuis 2012, la gestion des bords de Loire est réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Centre-Val de Loire dans le cadre de Pasto'Loire, grâce à une convention avec la Direction départementale des territoires du Loiret. Ce document permet de mettre à disposition des parcelles de l'État au CEN, avec une vocation de pastoralisme et d'entretien des zones d'expansion de crue, tout en permettant aux éleveurs de mobiliser des aides (prime race menacée, indemnité compensatoire de handicaps naturels, contrat Natura 2000, mesures agro-environnementales et climatiques). En 2020, un groupe de bassin rassemblant les cinq CEN ligériens, la Fédération des CEN, certains partenaires et les acteurs de la filière élevage a été créé. Ce groupe a collectivement pris en charge l'animation d'une dynamique de bassin sur la préservation des zones humides alluviales par la gestion agropastorale. Le pâturage est aujourd'hui encadré par un cahier des charges qui précise pour l'ensemble des sites les milieux concernés, les surfaces pâturables, la pression et la durée de pâturage, les précautions concernant l'utilisation du matériel, les traitements sanitaires, etc. L'approche adoptée par Pasto'Loire en fait un projet d'ampleur, dépassant les limites administratives départementales et régionales.

Focus

La notion de compatibilité activités-biodiversité

Le réseau Sinapce s'appuie sur des sites au sein desquels des bonnes pratiques sont mises en œuvre. Mais qu'entend-on par « bonnes pratiques » ? Elles sont définies ici comme des manières d'effectuer une activité humaine réduisant ou supprimant ses impacts sur la biodiversité. Au sens du réseau Sinapce, les gestionnaires d'aires protégées sont engagés dans une volonté d'amélioration constante de la compatibilité des activités exercées sur le site avec la préservation de la biodiversité. Pour pouvoir avoir une compatibilité satisfaisante, les activités humaines engagées dans les aires protégées ne doivent pas avoir d'impacts environnementaux qui iraient à l'encontre des objectifs et cibles de conservation locale. Elles ne doivent pas non plus remettre en cause la présence à long terme d'une biodiversité impactée, même si celle-ci ne fait pas partie des cibles de conservation locale. Une seule notion de compatibilité n'étant pas applicable à toutes les pratiques couvertes par le réseau Sinapce, l'une des perspectives à l'horizon 2027 consistera à entamer une réflexion sur cette notion et son application dans le cadre du réseau.



La gestion de la pêche à pied dans la baie de Saint-Brieuc

La Réserve naturelle nationale (RNN) de la baie de Saint-Brieuc est un lieu très prisé pour la pratique de la pêche à pied, professionnelle ou en amateur. Sa zone intertidale, partie littorale située entre les limites des plus hautes et des plus basses marées, représente en effet un environnement privilégié pour une multitude de mollusques et de vers enfouis dans le sable et la vase. La pêche à pied représente encore un enjeu économique certain en baie de Saint-Brieuc, puisqu'elle peut être fréquentée par une vingtaine de pêcheurs professionnels. Les pêcheurs amateurs ne sont cependant pas en reste, la pratique de leur activité présentant un risque de surexploitation des stocks de bivalves locaux. Pour répondre à cette pression et assurer une pérennité de la présence des populations de bivalves dans la baie, la RNN de la baie de Saint-Brieuc réalise une évaluation annuelle des gisements. À partir des données récoltées dans 131 stations localisées dans le fond de la baie, un protocole permet d'estimer la ressource en bivalves à la fois pour les oiseaux migrateurs et pour les pêcheurs. Les résultats de l'évaluation réalisée permettent d'alimenter une modélisation statistique qui prévoit les stocks pêchables pour les années à venir et détecte les surmortalités, ce qui peut informer sur une perturbation des écosystèmes. Ces suivis et prévisions à long terme sont partagés chaque année avec les pêcheurs professionnels et largement diffusés. Sur la base de ces informations et d'un avis de la Direction départementale des territoires et de la mer, c'est enfin le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins qui définit le nombre de licences et de jours de pêche à pied pour la saison, et qui est en



charge de contrôler le respect de la réglementation. Cette approche peut aisément être adaptée puis transférée à d'autres démarches de cogestion d'un gisement de coquillages des estrans sableux. Ainsi, ces outils d'évaluation et de cartographie des gisements de mollusques bivalves sont aujourd'hui exportés et utilisés sur d'autres sites français.

Vers l'accompagnement des gestionnaires et acteurs socio-professionnels des territoires

Plus qu'un réseau de sites, Sinapce représente une dynamique nationale créée pour venir en appui aux aires protégées. Le projet vise donc aussi l'objectif d'accompagner

les gestionnaires et les acteurs socio-professionnels dans le déploiement de la compatibilité activités-biodiversité. La feuille de route 2025-2027 prévoit de ce fait d'accompagner les gestionnaires des sites dans la mise en œuvre de leurs actions grâce à des formations et des prestations techniques ou intellectuelles. Les collaborations entre gestionnaires d'aires protégées et équipes de recherche étant également au centre des préoccupations du réseau, l'OFB a lancé en 2024 un appel à manifestation d'intérêt « Projets de recherche sur les activités humaines en aires protégées ». Celui-ci permettra de financer plusieurs projets d'une durée de deux ou trois ans, qui participeront à améliorer la compatibilité entre activités humaines et préservation de la biodiversité. Les lauréats seront annoncés courant 2025 sur la page internet de l'OFB dédiée au réseau Sinapce. ■

→ Évaluation d'un gisement de coques dans la baie de Saint-Brieuc.
© RNN de la baie de Saint-Brieuc

AUTEURS

Ana Elkaim, Pierre Vionnet-Fuasset, OFB, Direction des aires protégées et des enjeux marins
Adrien Jailloux, OFB, Direction de la recherche et de l'appui scientifique

CONTACT

Ana.elkaim@ofb.gouv.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://professionnels.ofb.fr/fr/sinapce>

Agir

Vous êtes impliqué dans des actions innovantes ou inspirantes de mise en œuvre de la compatibilité activités-biodiversité en aire protégée ?
Contactez-nous pour discuter des diverses valorisations possibles : reseau-sinapce@ofb.gouv.fr